

Accès au traitement antiviral contre la COVID-19 (Paxlovid) :

Renseignements destinés aux fournisseurs de soins primaires et aux autres fournisseurs de soins de santé soignant des patients en milieu communautaire



Contexte et portée

Nirmatrelvir/ritonavir (Paxlovid) est un médicament antiviral capable de réduire le risque d'hospitalisation ou de décès chez les personnes présentant un risque accru de développer une maladie grave due à la COVID-19.

Le traitement par Paxlovid doit commencer dans les cinq jours suivant l'apparition des symptômes pour être efficace.

Ce document décrit la façon dont les fournisseurs de soins primaires et autres fournisseurs de soins de santé peuvent avoir accès au Paxlovid pour leurs patients traités en milieu communautaire.

Ce document porte uniquement sur l'accès au Paxlovid. Le Remdesivir, un médicament antiviral administré par voie intraveineuse sur trois jours, peut aussi être disponible pour les personnes présentant un risque accru de développer une maladie grave due à la COVID-19 et qui ne peuvent pas prendre de Paxlovid ou de substitut au Paxlovid, selon l'examen clinique. Le Remdesivir est disponible dans huit cliniques de traitement de la province ainsi que dans les hôpitaux par l'intermédiaire de la réserve de médicaments pour patients hospitalisés. Les fournisseurs doivent communiquer avec leur **agent régional de Santé Ontario** pour en savoir plus sur les voies d'accès locales au Remdesivir pour les patients externes.



Qui est admissible au Paxlovid?

Tous les patients présentant un risque accru de complications graves selon l'examen clinique, ayant été déclarés positifs (par test PCR, test moléculaire rapide ou test antigénique rapide (y compris les auto-tests)), présentant des symptômes légers survenus dans les cinq jours précédents et n'ayant pas de contre-indications sont admissibles au Paxlovid, en fonction du jugement clinique du professionnel de la santé.

Les communications publiques encourageront toute personne pouvant présenter un risque accru de complications graves (selon les critères énumérés ci-dessous) à se faire tester et à consulter un professionnel de la santé (voir le [site Web](#) du ministère de la Santé et son [outil d'évaluation](#)). Les cliniciens devront évaluer leurs patients et déterminer si le traitement au Paxlovid est adapté à leur cas.

Les critères ci-dessous décrivent les personnes qui peuvent présenter un risque accru de complications graves, selon la monographie du produit et l'autorisation de Santé Canada pour le Paxlovid. Les risques de complications graves varieront parmi les personnes répondant à ces critères. Les **lignes directrices de l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table** (table de consultation scientifique de l'Ontario sur la COVID-19) décrivent les personnes qui pourraient bénéficier le plus du Paxlovid selon un risque d'hospitalisation de 5 % ou plus. Les fournisseurs devraient exercer leur jugement clinique pour déterminer si le traitement avec le Paxlovid convient.

Les patients pourraient présenter un risque accru de complications graves dans les cas suivants :

- Personnes immunodéprimées (ayant un système immunitaire affaibli par une pathologie ou des médicaments);
- Personnes âgées de 70 ans et plus;
- Personnes âgées de 60 ans et plus ayant reçu moins de trois doses de vaccin;
- Personnes âgées de 18 ans ou plus ayant reçu moins de trois doses de vaccin et présentant au moins un facteur risque.

Les facteurs de risque comprennent ce qui suit :

- Diabète; modérée ou grave;
- Obésité;
- Maladie cardiaque;
- Hypertension;
- Insuffisance cardiaque congestive;
- Maladie respiratoire chronique (y compris mucoviscidose);
- Maladie rénale
- Déficience intellectuelle ou développementale;
- Infirmité motrice cérébrale;
- Drépanocytose;
- Maladie hépatique modérée ou grave;
- Grossesse.

Des interactions entre médicaments pouvant entraîner des réactions graves ou engager le pronostic vital du patient sont possibles en raison des effets du ritonavir sur le métabolisme hépatique de certains médicaments. Les contre-indications et les interactions doivent être examinées avec le plus grand soin avant de prescrire du Paxlovid.



Ressources clés pour l'évaluation de l'admissibilité au Paxlovid

- **Lignes directrices de l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table (table de consultation scientifique de l'Ontario sur la COVID-19) (en anglais seulement)**

Ces lignes directrices indiquent les populations qui bénéficieraient le plus du Paxlovid selon un seuil de 5 % de risque d'hospitalisation. Les fournisseurs de soins de santé peuvent s'y référer, ainsi qu'aux critères susmentionnés, et exercer leur jugement clinique pour orienter leurs décisions relatives aux prescriptions.

- **Nirmatrelvir/Ritonavir (Paxlovid) : Ce que les médecins prescripteurs et les pharmaciens doivent savoir (en anglais seulement)**

Renseignements essentiels pour aider les médecins prescripteurs à déterminer si le Paxlovid convient à leurs patients.



Voies d'accès au traitement

De nombreux patients qui développent des symptômes de la COVID-19 vont consulter leurs fournisseurs de soins de santé de confiance pour leur demander s'ils sont admissibles au traitement. Les fournisseurs de soins de santé ont un rôle important à jouer dans l'évaluation de l'admissibilité de leurs patients. Le cas échéant, ils devront les orienter vers la voie appropriée pour recevoir le traitement.

Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre par les fournisseurs lorsque leurs patients potentiellement admissibles leur parlent du traitement. Cette voie peut changer à l'avenir, à mesure que l'accès sera étendu à d'autres canaux. Ces conseils seront révisés à mesure que de nouvelles données seront disponibles.

1

Prioriser

Accordez la priorité de l'évaluation aux patients présentant des symptômes de la COVID-19 et pouvant présenter un risque accru de maladie grave, en les recevant dans les 24 heures suivant leur demande de consultation.

ou Orienter

Orientez les patients vers un centre d'évaluation clinique ou toute autre voie d'accès locale, selon ce qu'il convient, pour qu'ils bénéficient d'une évaluation, d'un test, d'un diagnostic et d'une prise en charge (y compris du traitement par Paxlovid si cela convient).

2

Évaluer

Évaluez le patient pour déterminer si le traitement par Paxlovid est adapté à son cas. Testez le patient ou orientez-le pour qu'il se fasse tester, selon ce qu'il convient.

3

Prescrire ou orienter

Si vous décidez que le patient devrait recevoir du Paxlovid, vous pouvez :

- prescrire le médicament directement, qui sera délivré dans une pharmacie communautaire;
- orienter le patient vers un centre d'évaluation clinique ou toute autre voie d'accès locale.

4

Suivi

Assurez le suivi du patient, comme il se doit. Les processus de suivi varieront selon les centres d'évaluation clinique ou les autres voies d'accès locales.



Communications publiques au sujet du Paxlovid

Les communications publiques au sujet du Paxlovid offrent une description générale des personnes pouvant présenter un risque accru et qui devraient se faire tester et consulter. Il est recommandé aux patients de communiquer avec leur fournisseur de soins de santé afin d'être évalués, s'ils estiment qu'ils pourraient être admissibles au traitement. Vous trouverez de plus amples renseignements ici :

Communication destinée aux personnes présentant un risque accru.

- **Site Web du ministère de la Santé : Traitement antiviral contre la COVID-19**

Renseignements destinés au public, y compris les cas dans lesquels consulter et comment accéder au traitement

- **Brochure destinée aux patients : Traitement antiviral**

Renseignements destinés aux patients pour comprendre les bénéfices, les critères d'admissibilité et la conduite à tenir s'ils tombent malades

1 Prioriser ou orienter

Accordez la priorité de l'évaluation aux patients présentant des symptômes de la COVID-19 et pouvant présenter un risque accru de maladie grave, en les recevant dans les 24 heures suivant leur demande de consultation. Vous pouvez également envisager de réaliser une évaluation virtuelle ou téléphonique si cela est possible.

Si le fournisseur ne peut pas évaluer l'état du patient dans les 24 heures, il doit orienter le patient vers un centre d'évaluation clinique ou une autre voie d'accès locale (voir la partie **Orienter** pour plus de renseignements).

- **Script pour aider le personnel à repérer les patients pouvant être admissibles au traitement antiviral** (en anglais seulement)

Ce script peut aider le personnel à repérer les patients potentiellement admissibles et à prévoir un rendez-vous ou à les orienter vers un centre d'évaluation clinique de la COVID-19.

2 Évaluer

Évaluer le patient pour déterminer s'il est admissible pour recevoir le Paxlovid (voir la partie **Qui est admissible au Paxlovid?**). Cette évaluation peut être une consultation virtuelle, téléphonique ou en personne.

Si le patient n'est pas admissible au Paxlovid, envisagez d'autres options de traitement (**décrites dans les lignes directrices de l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table**) ou assurez un suivi approprié et rappelez-lui les directives de santé publique.

Que faire si un patient qui serait normalement admissible doit se faire tester?

Les patients doivent avoir un test positif à la COVID-19 pour recevoir du Paxlovid. Un résultat positif à n'importe quel type de test est suffisant pour confirmer la COVID-19 :

- Un test antigénique rapide administré par le patient ou un professionnel de la santé.
 - Remarque : un résultat négatif à un test antigénique rapide n'est pas suffisant pour écarter la COVID-19;
- Un test ID NOW ou tout autre test moléculaire rapide;
- Un test PCR de laboratoire.

Tous les patients pouvant présenter un risque accru (selon la description de la partie **Qui est admissible au Paxlovid?**) ou pour qui on envisage le traitement sont admissibles à un test moléculaire (PCR ou test moléculaire rapide) financé par l'État. Les patients répondant aux critères de risque accru peuvent se présenter spontanément pour faire un test dans un

centre d'évaluation clinique ou un centre de dépistage provincial. Les fournisseurs de soins de santé peuvent aussi orienter tout autre patient pour qui le traitement est envisagé à se faire tester, en exerçant leur jugement clinique.

Si un fournisseur de soins de santé évalue en personne un patient ne disposant pas de résultat positif, mais qui serait normalement admissible, le fournisseur doit administrer un test ID NOW ou tout autre test moléculaire rapide (de préférence) ou un test antigénique rapide. Toutes les options décrites à la partie **Orienter** ci-dessous peuvent aussi permettre de tester les patients.

Cas de COVID-19 secondaires

Les patients qui reçoivent des soins pour une autre raison et sont déclarés positifs à la COVID-19 dans le cadre du dépistage de routine peuvent être admissibles au Paxlovid ou orientés vers l'une des options ci-dessous si ils sont admissibles (voir la partie **Qui est admissible au Paxlovid?**).

3 Prescrire ou orienter

Selon ce qui convient, les fournisseurs peuvent prescrire du Paxlovid ou orienter le patient ailleurs vers une autre évaluation ou un autre traitement.

Prescrire

Le Paxlovid sera distribué dans les pharmacies participantes et les fournisseurs pourront en prescrire en suivant les pratiques habituelles. Toute pharmacie peut distribuer du Paxlovid si elle choisit de participer. Une liste des pharmacies sera consultable sur le **site Web du ministère de la Santé**. Il vaut mieux, si possible, que les patients se rendent dans leur pharmacie habituelle où les pharmaciens connaissent les médicaments qu'ils prennent.

Les fournisseurs souhaitant obtenir plus de renseignements ou un soutien doivent consulter les directives du Centre for Effective Practice.

- **New guidance for the prescription of nirmatrelvir / ritonavir (Paxlovid™) / Nouvelles orientations pour la prescription du nirmatrelvir/ritonavir (Paxlovid^{MC})** (en anglais seulement) Directives du Centre for Effective Practice à l'appui des fournisseurs de soins de santé. Ces directives sont régulièrement mises à jour.

Orienter

Les fournisseurs peuvent aussi orienter les patients vers l'une des options ci-dessous pour une autre évaluation ou un autre traitement :

- A. Un centre d'évaluation clinique;
- B. Un centre de dépistage capable d'offrir un accès au traitement pour le patient (s'il n'y a pas de centre d'évaluation clinique dans la collectivité);

C. Une autre voie locale, selon ce qui convient.

Les fournisseurs peuvent communiquer directement avec un établissement local pour de plus amples renseignements ou des demandes/discussions cliniques.

A. Centres d'évaluation clinique

Les centres d'évaluation clinique peuvent évaluer, tester les patients et dispenser des traitements contre la COVID-19. Il y a environ 80 centres d'évaluation clinique en Ontario. Certains centres peuvent proposer des consultations virtuelles.

Tous les centres d'évaluation clinique ont des voies d'accès au Paxlovid pour leurs patients. Certains établissements distribuent directement le Paxlovid; ces centres assurent la distribution dans leur collectivité et les environs. D'autres établissements créent des partenariats avec les centres distribuant directement du Paxlovid (p. ex., le médicament est envoyé directement au patient par courrier depuis le site de distribution).

Les centres d'évaluation clinique ont également établi des voies d'accès à d'autres traitements pour leurs patients, selon les disponibilités et selon ce qu'il convient (p. ex., Remdesivir).

- **Les centres de dépistage et d'évaluation clinique de la COVID-19**

Utilisez cet outil de recherche pour trouver le centre d'évaluation clinique le plus proche en filtrant par type d'emplacement

B. Centres de dépistage (dans les collectivités sans centres d'évaluation clinique)

Dans certaines collectivités n'ayant pas de centre d'évaluation clinique, les centres de dépistage assureront l'administration du traitement au patient. Les fournisseurs doivent communiquer avec le centre de dépistage de leur collectivité pour en savoir plus.

- **Les centres de dépistage et d'évaluation clinique de la COVID-19**

Utilisez cet outil de recherche pour trouver le centre d'évaluation clinique le plus proche en filtrant par type d'emplacement

C. Autres voies locales ou régionales

D'autres voies locales ou régionales d'accès au Paxlovid ont été établies selon le contexte et les besoins locaux. Les questions sur les voies locales ou régionales peuvent être envoyées aux agents régionaux de Santé Ontario indiqués à l'**Annexe A**.

Préparer les patients pour leur consultation

Pour assurer la sécurité des patients, il pourrait être nécessaire de consulter un pharmacien pouvant obtenir une liste complète des médicaments et produits de santé naturels du patient avant de prescrire du Paxlovid. Un bilan comparatif détaillé des médicaments sera réalisé au centre d'évaluation clinique ou dans un établissement de soutien (p. ex., un hôpital).

Lorsque le fournisseur oriente le patient vers l'une des voies susmentionnées, il doit l'aider à préparer une liste des médicaments qu'il prend (y compris les médicaments avec ou sans ordonnance, les vitamines et les plantes médicinales) et de tous ses problèmes médicaux importants, liste qu'il amènera lors de son rendez-vous. Certains traitements pourraient être suspendus ou modifiés et être repris après la fin du traitement de Paxlovid.

4 Suivi

Le suivi assuré après la prescription du Paxlovid variera en fonction du fournisseur prescripteur. Les patients devront être étroitement suivis pour surveiller les interactions médicamenteuses et les effets secondaires, et les traitements qui ont été ajustés devront être repris. Si le patient s'est vu prescrire le Paxlovid dans un centre d'évaluation clinique ou par une autre voie d'accès locale, le suivi peut comprendre ce qui suit :

- Suivi par le centre d'évaluation clinique ou la pharmacie;
- Transfert des soins vers le fournisseur de soins primaires pour une surveillance continue;
- Mise en relation avec un **Programme de surveillance à distance de la COVID-19** ou d'autres types de soins virtuels.



Communication avec les patients présentant un risque accru

La communication avec les patients présentant un risque accru sur les options de traitement avant qu'ils ne tombent malades peut aider à s'assurer qu'ils se fassent soigner directement s'ils développent des symptômes.

Envisagez d'échanger avec les personnes qui pourraient être admissibles :

- pendant les consultations;
- par courriel ou téléphone après avoir déterminé les patients présentant un risque accru de maladie grave par la recherche dans le DMÉ;
- en mettant à jour le site Web ou le portail de prise de rendez-vous du cabinet;
- en collaborant avec les ambassadeurs communautaires et d'autres partenaires pour contribuer à la sensibilisation des populations en quête d'équité.

Des messages électroniques peuvent aussi être envoyés largement à tous les patients, si possible.

Certains groupes (en particulier les Autochtones, les personnes noires et les membres d'autres communautés racialisées) peuvent présenter un risque accru d'évolution de la maladie en raison de taux disparates de comorbidité, de plus grands obstacles à la vaccination et de déterminants sociaux de la santé. Il est essentiel de sensibiliser ces populations pour améliorer leur connaissance de l'accès au Paxlovid.

- **Brochure destinée aux patients : Traitement antiviral**
Renseignements destinés aux patients pour comprendre les bénéfices, les critères d'admissibilité et la conduite à tenir s'ils tombent malades.
- **Site Web du ministère de la Santé : Traitement antiviral contre la COVID-19**
Renseignements destinés au public, y compris les critères d'admissibilité simplifiés et comment accéder au traitement



Annexe A. Agents régionaux de Santé Ontario

Centre	Amy Khan Amy.Khan@ontariohealth.ca
	David Pearson David.Pearson@ontariohealth.ca
Est	Farrah Hirji Farrah.Hirji@ontariohealth.ca
	Leah Bartlett Leah.Bartlett@ontariohealth.ca
Toronto	TOTherapeutics@ontariohealth.ca
Ouest	Jennifer Mills Beaton Jennifer.MillsBeaton@ontariohealth.ca
	Karen Bell Karen.M.Bell@ontariohealth.ca
Nord	Jennifer MacKinnon Jennifer.MacKinnon@ontariohealth.ca